

# Mairie de : Marssac-sur-Tarn

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

Service Commun ADS Grand Albigeois - Lavabre Séverine  
05.63.76.05.74 - severine.lavabre@grand-albigeois.fr

## A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Déclaration Préalable

Dossier n° : DP 81156 24 A0025

Reçu le 02/04/2024 par voie dématérialisée

Adresse des travaux :

2 Place de l'Eglise  
81150 MARSSAC SUR TARN

Nature des travaux : Destruction de la charpente d'une  
vieille remise existante, remplacement par un hourdis  
toit terrasse, reprise de l'enduit de façade

## Destinataire :

Monsieur Jean-Luc BEREDA

2 Place de l'Eglise

81150 MARSSAC-SUR-TARN

Monsieur,

Vous avez déposé le 02/04/2024 en mairie une demande de déclaration préalable.

Par lettre du 17/04/24 notifiée par voie dématérialisée le 18/04/2024, conformément aux dispositions des articles R.423-38 et R.423-41 du Code de l'Urbanisme je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- CERFA n°13404\*11
- DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions des constructions à édifier ou à modifier [Art. R.431-36 b du code de l'urbanisme]
- DP4. Les plans des façades et toitures [Art. R.431-10 a du code de l'urbanisme]
- DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R.431-10 c du code de l'urbanisme]
- DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R.431-10 d du code de l'urbanisme]
- DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R.431-10 d du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 18/07/2024 conformément aux dispositions de l'article R.423-39, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de rejet.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Marssac-sur-Tarn, le 25 juillet 2024

Pour le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme, sécurité civile et sécurité des données

Joël LOUP

